VIVA MAT PRO

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	VIVA MAT PRO
Nom chimique	
Type de produit	Mélange
Code produit	0595

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	- Peinture murale mat acrylique application au rouleau ou à l'airless (mécanique).

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Espace Cooperative
345 rue Piani
69480 Ambrieux d'Azergues France
Téléphone : +33 (0) 4 74 67 19 99
Site web www.espacerevetements.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified	Non classé

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement	:	Aucun
Pictogrammes	:	Aucun
Mentions de danger	:	Aucun

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5) | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (3:1) (mélange de CMIT/MIT) (55965-84-9) | 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4) . Peut produire une réaction allergique

EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.	- Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
matière vPvB.	- Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.
Autres dangers n'entraînant pas la classification	- Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l´Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l´article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
carbonate de calcium	n°CAS : 471-34-1 Numéro d´identification UE : N°CE : 207-439-9	>= 25 - < 50		Non applicable
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	n°CAS : 13463-67-7 Numéro d´identification UE : 022-006-00-2 N°CE : 236-675-5	5 - 10	Carc. 2 - H351	Non applicable
Talc (Mg3H2(SiO3)4)	n°CAS : 14807-96-6 Numéro d´identification UE : N°CE : 238-877-9	1 - 5		Non applicable
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	n°CAS : 2634-33-5 Numéro d´identification UE : 613-088-00-6 N°CE : 220-120-9	< 0,036	Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A - H317 : 0,036<=%<=100 ETA oral 450 ATE Inhalation Poussière/Brouillard 0,21
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiaz ol-3-one ; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT)	n°CAS : 55965-84-9 Numéro d´identification UE : 613-167-00-5 N°CE :	< 0,0015	Acute Tox. 2 Dermal - H310 Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1C - H314 Skin Sens. 1A - H317	Skin Irrit. 2 - H315 : 0,06<=%<0,6 Eye Dam. 1 - H318 : 0,6<=%<100 Eye Irrit. 2 - H319 : 0,06<=%<0,6 Skin Sens. 1A - H317 : 0,0015<=%<100 Skin Corr. 1C - H314 : 0,6<=%<=100 Facteur M: 100 / 100

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)	n°CAS : 2682-20-4 Numéro d´identification UE : 613-326-00-9 N°CE : 220-239-6	< 0,0015	Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A - H317 : 0,0015<=%<=100 Facteur M: 10 / 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	- Veiller à un apport d'air frais.
Après contact avec la peau	- Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Après contact avec les yeux	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
En cas d'ingestion	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO_2) - Mousse - Poudre d'extinction
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Utiliser un équipement de protection personnel. - Assurer une aération suffisante.
Pour les secouristes	- Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Rincer abondamment avec de l'eau.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	- Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Aucune information disponible.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

carbonate de calcium (471-34-1)	
VME mg/m³ (FR)	10 mg/m³

DNEL / PNEC

carbonate de calcium (471-34-1)			
Type	**Valeur**	**Utilisateur**	**Effet**
DNEL court terme par voie orale (aigu)	1,06 mg/kg	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	4,26 mg/m³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	10 mg/m³	Consommateurs	Systémique

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

- Gants de protection

- Protection oculaire

- Appareil de protection respiratoire approprié:Appareil avec filtre à particules (EN 143)

- Protection du corps appropriée:Combinaison complète de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : - Eliminer les pots dans une déchetterie

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : Liquide — Aspect : visqueux

Couleur — Odeur

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	8 < V < 9
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible

Densité	1,45 g/cm³ < V < 1,55 g/cm³
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	< 1 g/l
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Non classé
Toxicité : Mélange	

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT) (55965-84-9)	
DL50 Orale (rat)	64 mg/kg < V < 66 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	141 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	87,1 mg/kg
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
DL50 Orale (rat)	1020 mg/kg 1020 mg/kg (souris)
DL50 Cutanée (rat)	Aucune étude
CL50 Inhalation (rat)	Aucune étude

Corrosion cutanée/irritation cutanée	- Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	- Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé
Cancérogénicité	- Non classé
Toxicité pour la reproduction	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Non classé
Danger par aspiration	- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

VIVA MAT PRO

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Toxicité : Substances

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT) (55965-84-9)	
CE50 48h crustacés	0,0052 mg/l
CL50 96h poissons	0,22 mg/l
NOEC chronique poissons	0,098 mg/l
NOEC chronique crustacés	0,004 mg/l
NOEC chronique algues	0,00064 mg/l
NOEC chronique autres plantes aquatiques	0,0012 mg/l
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
CE50 48h crustacés	3,27 mg/l OCDE 202
CL50 96h poissons	1,6 mg/l OCDE 203
CEr50 algues	0,11 mg/l OCDE 201 Durée d'exposition 72h
CEr50 autres plantes aquatiques	> 100 mg/l Durée d'exposition 72h
NOEC chronique poissons	0,21 mg/l OCDE 215 Durée d'exposition 28 jours
NOEC chronique crustacés	1,2 mg/l Durée d'exposition 21 jours
NOEC chronique algues	0,04 mg/l Durée d'exposition 72h
NOEC chronique autres plantes aquatiques	5600 mg/l Durée d'exposition 72h
carbonate de calcium (471-34-1)	

CEr50 algues	> 14 mg/l OCDE 201 Durée d'exposition 72h
NOEC chronique algues	14 mg/l Durée d'exposition OCDE 201 72h

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
CE50 48h crustacés	> 100 mg/l
CL50 96h poissons	> 1000 mg/l OCDE 202
CEr50 algues	> 100 mg/l
NOEC chronique algues	5600 mg/l

12.2 - Persistance et dégradabilité

Mélange

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Substances

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
% de biodégradation en 28 jours	biodégradation: Rapidement dégradable

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Substances

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Log KOW	0,7

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)	
Facteur de bioconcentration (FBC)	3,16
Log KOW	<= 0,32

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

- Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux	- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Précautions particulières à prendre	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun

Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	< 1 g/l

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
3	30/01/2025	MV	
2	14/10/2024	PSS	
1,1	31/08/2022		
1	03/02/2022		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Carc. 2	Cancérogénicité - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2

VIVA MAT PRO

Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

*** *** ***